



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les inspecteurs de langues vivantes
à
Mesdames et messieurs les professeurs de langues vivantes
étrangères et régionales
s/c Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux, le 04 septembre 2020

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Réf :
Lettre 1 – 2020-2021

Affaire suivie par :
M. Ludger HERZIG
Coordonnateur
Langues vivantes

Téléphone :
05 57 57 38 19

Fax
05 57 57 39 77

Mél :
ludger.herzig@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée langues vivantes étrangères et régionales

Chères et chers collègues,

La fin d'année scolaire 2019-2020 a été pour chacune et chacun un temps de profonds bouleversements dans les pratiques professionnelles. Nous mesurons la portée de ces bouleversements et pouvons témoigner, par les retours que vous nous avez faits directement et les échanges que nous avons conduits avec les différents acteurs – professeurs, parents, élèves, chefs d'établissements – de la réactivité des équipes dans les pratiques, de la solidarité au sein des établissements, et de l'accompagnement de chaque élève, selon ses besoins et avec les outils qui vous étaient disponibles.

Nous souhaitons rendre un vif hommage à l'investissement qui a été le vôtre, tant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle des équipes, et qui a permis de maintenir ce lien humain si précieux avec l'école et d'assurer au mieux la continuité des enseignements. La plateforme M@gistère mise à votre disposition a été le lieu d'échanges nombreux et fructueux et a montré toute la puissance d'une communauté professionnelle.

Dans ce contexte difficile, nous souhaitons aussi saluer la disponibilité des professeurs tuteurs d'enseignants stagiaires qui ont su rassurer, adapter leur accompagnement à la situation, et trouver des formes inédites de travail collaboratif, ainsi que l'engagement remarquable des professeurs formateurs qui ont montré leur générosité dans le partage de leur pratique et de leur expertise dans un contexte de profonde réforme des programmes et des examens.

Nous vous rappelons que le portail interlangues (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/langues/>) est construit à votre intention : vous y trouverez l'essentiel des informations nationales et académiques. Il a aussi vocation à promouvoir, soutenir, partager et diffuser vos projets : n'hésitez pas à faire parvenir à nos webmasters vos travaux afin que collectivement nous essayions.

La plateforme M@gistère (<https://magistere.education.fr/ac-bordeaux/course/view.php?id=9863>) mise en place lors de la période de confinement reste active. N'hésitez pas à la consulter. Un espace forum vous permet d'échanger directement entre professionnels.

La période qui s'ouvre devant nous reste incertaine : nous devons rester attentifs à l'évolution sanitaire et sociale et mobilisés afin que la crise que nous traversons n'accroisse pas les inégalités en matière d'apprentissage et d'orientation. Plus que jamais, il nous faut veiller à accompagner chaque élève au mieux selon ses besoins. Vos inspectrices et inspecteurs restent à vos côtés pour répondre à vos interrogations, vous conseiller et faciliter le développement d'une expertise partagée sur les questions pédagogiques.

Excellente rentrée solidaire à toutes et tous.

TABLE DES MATIERES

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR)	3
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021.....	3
COLLEGE	3
L'enseignement facultatif « Langues et Cultures Européennes ».....	3
LE PLAN LANGUES VIVANTES	3
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	4
REFORME DU LYCEE.....	4
Les nouveaux programmes de langues vivantes.....	4
Baccalauréat général et technologique : Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 (NOR : MENE2019442N, Note de service du 23-7-2020)	4
Les « EVALUATIONS COMMUNES » (EC)	4
LVA et LVB	4
LLCER (EDS non poursuivi en Terminale).....	5
L'épreuve terminale LLCER (EDS poursuivi en terminale)	5
LES LANGUES VIVANTES REGIONALES.....	6
BASQUE.....	6
OCCITAN	6
CERTIFICATIONS EN ALLEMAND, ANGLAIS ET ESPAGNOL.....	6
FORMATION	7
ASSISTANTS ETRANGERS	7
LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES.....	8
TOURNOI DE DEBATS CITOYENS.....	8

Cette année, vos IA-IPR viendront rencontrer en rendez-vous de carrière à la fois les professeurs qui auraient dû bénéficier, lors de l'année scolaire 2019-2020, de leur rendez-vous de carrière et qui n'ont pu être vus à la suite du confinement et les professeurs bénéficiant d'un rendez-vous de carrière dans le cadre de la campagne annuelle de rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2020-2021.

Nous tenons donc à rassurer les professeurs concernés par un rendez-vous de carrière en 2019-2020 : la campagne sera close en fin d'année civile et vous recevrez naturellement votre compte-rendu d'entretien ainsi que l'avis recteur dès la clôture.

Nous constatons chaque année le soin porté à l'élaboration des documents qui nous sont remis lors de nos visites. Ces documents constituent une base importante pour aborder avec vous les différentes facettes de votre parcours professionnel lors de l'entretien : n'hésitez pas à nous les faire parvenir par courriel en amont du rendez-vous de carrière et à renseigner régulièrement votre parcours professionnel via I-Prof afin de faciliter la constitution, le moment venu, du document de référence pour l'entretien.

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COLLEGE

L'arrêté du 17 juillet 2020 publié au BO du 30 juillet 2020 a aménagé les programmes de langues vivantes des cycles 2, 3 et 4 en inscrivant plus nettement la réflexion sur les questions environnementales au sein des « thèmes culturels ». Ainsi, à titre d'exemple, citons parmi les pistes de réflexion suggérées au sein du thème « Ecole et Société » (cycle 4) la question de l'environnement dans le quotidien des élèves des pays concernés (l'eau, les espaces verts et l'urbanisme, le traitement des déchets et le recyclage, les économies d'énergie, les différentes formes de pollution, la consommation responsable) ou celle des activités de loisirs écoresponsables et de la consommation écoresponsable. Au sein du thème « Voyages et migrations », on pourra aborder le tourisme écoresponsable et la question de l'empreinte carbone, le travail autour des parcs nationaux, des réserves de biosphères, des spécificités climatiques ou de la biodiversité des pays concernés, etc. Vous pouvez consulter les programmes ici : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm>

L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF « LANGUES ET CULTURES EUROPEENNES »

Rappelons qu'il s'agit d'un enseignement facultatif, distinct des sections européennes qui n'existent plus en collège depuis la rentrée 2016 et qu'il peut être mis en œuvre dans chacune des classes du cycle 4. Il s'adresse aux élèves volontaires et doit pouvoir être offert au plus grand nombre sans logique de sélection. Cet enseignement répond à un objectif d'ouverture culturelle et linguistique. Il peut être l'occasion d'élaborer des projets avec d'autres disciplines, nous sommes à votre écoute pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets.

LE PLAN LANGUES VIVANTES

Le Plan langues vivantes mis en œuvre sur la base du rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde » continue de se déployer dans l'académie de Bordeaux. http://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/33/4/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf.

Il s'appuie prioritairement sur la mesure 9 et vise à consolider les enseignements **de** langue et **en** langue avec le développement des DNL et du dispositif Langues et Cultures Européennes (LCE), comme l'indique le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/36/3/Guide-EMILE_1253363.pdf.

Test de positionnement en anglais pour les élèves de 3^{ème} : mesure majeure du plan langues vivantes, ce test numérique sera mis en place en juin 2021. Il vise à reconnaître le niveau de maîtrise sur l'échelle de niveau du CECRL et permettra de valoriser les compétences linguistiques des élèves. L'attestation de langue vivante délivrée en même temps que le diplôme du baccalauréat 2021 et qui indiquera le niveau atteint en LVA et en LVB pour chaque élève de la voie générale et technologique viendra compléter le test de positionnement.

LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE LANGUES VIVANTES

Vous pouvez retrouver l'ensemble des programmes en suivant ces liens :

- Les programmes des enseignements de tronc commun [de 2^{nde}, 1^{ère} et Tle](#)
- Les programmes de [1^{ère} de la spécialité LLCER](#)
- Les programmes de [terminale de la spécialité LLCER](#)
- Les programmes de [1^{ère} de la spécialité LLCE-AMC](#)
- Les programmes de [terminale de la spécialité LLCE-AMC](#)

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous avons connue ces derniers mois, l'inspection générale des langues vivantes a publié des recommandations pour la rentrée scolaire 2020-2021. Elles fixent 5 grandes priorités et invitent notamment à réduire le programme limitatif de LLCE. Vous les trouverez en suivant le lien ci-après :

- [Priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre \(Collège\)](#)
- [Priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre \(LGT\)](#)
- [Priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre \(Lycée professionnel\)](#)

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE : MODALITES D'ORGANISATION DU CONTROLE CONTINU A COMPTER DE LA SESSION 2021 (NOR : MENE2019442N, NOTE DE SERVICE DU 23-7-2020)

Le BO spécial du 31 juillet 2020 comporte plusieurs textes normatifs clés pour les professeurs de LVER.

- [Baccalauréat général et technologique - Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021](#)
Cette [note de service](#) précise les modalités d'organisation du contrôle continu conduisant à l'obtention du baccalauréat général et technologique. Elle est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat. Elle **abroge et remplace** les notes de service antérieures.
- [Baccalauréat général et technologique- Évaluations communes de langues vivantes A et B à compter de la session 2021](#)
- [Baccalauréat général- Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2021](#)
- [Baccalauréat général et technologique- Évaluation spécifique de l'option internationale - sections internationales chinoises \(discipline non linguistique : mathématiques\) à compter de la session 2021](#)
- [Baccalauréat général- Évaluations spécifiques de l'option internationale du baccalauréat \(langue et littérature et histoire-géographie\) à compter de la session 2021](#)
- [Baccalauréat général et technologique- Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2021](#)
- [Baccalauréat général- Épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat](#)
- [Baccalauréat général et baccalauréat technologique- Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats aux baccalauréats général et technologique scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante à compter de la session 2021](#)

Nous proposons ci-après quelques focales sur ces textes, forcément très synthétiques, et qui ne doivent aucunement dispenser de la lecture des normes officielles.

LES « EVALUATIONS COMMUNES » (EC)

LVA ET LVB

Les langues vivantes A et B restent concernées par les [trois séries](#) d'EC (deux en classe de première, une en classe de terminale) et par l'EC organisée en fin de première en cas de non-poursuite de l'enseignement de spécialité LLCER. Cependant, la durée et les modalités des « évaluations communes » sont sensiblement modifiées par rapport aux anciennes « E3C », et sont pensées afin de pouvoir :

- se dérouler, dans la mesure du possible, dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves
- ne pas dépasser deux heures au maximum, afin de tenir compte de la durée usuelle des créneaux de cours dans les établissements et éviter ainsi la banalisation d'un ou plusieurs jours pour leur organisation.

L'organisation des « évaluations communes » relève de chaque établissement scolaire (fixation par le chef d'établissement des modalités et du calendrier de passation, après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration). Plus précisément, pour les langues vivantes A et B, la note de service du 23 juillet 2020 précise de manière détaillée les modalités des évaluations communes à compter de la session 2021.

La grille d'évaluation est annexée à la note de service (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019474A.htm>).

Ainsi :

EC1 (classe de 1^o)	Compréhension de l'oral	20 minutes (temps d'écoute non compris).
EC2 (classe de 1^o)	Compréhension de l'écrit - Expression écrite	1h30
EC3 (classe de Tle)	<p>Temps 1 : Compréhension de l'oral- Compréhension de l'écrit - Expression écrite</p> <p>Temps 2 : Expression orale (séries générales) ou épreuve orale d'ETLVA (LVA, séries technologiques)</p>	<p>Temps 1 : 1h30</p> <p>Temps 2 : Séries générales :10 minutes (+ 10 minutes de préparation) Séries technologiques ETLVA : 10 minutes (sans préparation)</p>

LLCER (EDS NON POURSUIVI EN TERMINALE)

Les évaluations communes des enseignements de spécialité suivies uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2021 sont définies par la note de service du 23 juillet 2020 consultable ici : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019489N.htm>

La note de service précise la composition du dossier et publie en annexe la grille d'évaluation de l'oral.

(Attention : la composition du dossier en LLCE Anglais Monde Contemporain est différente de celle de l'enseignement de spécialité LLCE Anglais).

EC EDS non poursuivi (classe de 1^o)	Expression orale s'appuyant sur un dossier personnel	20 minutes (sans préparation).
---	--	-----------------------------------

CHOIX DES SUJETS DES « EVALUATIONS COMMUNES » (EC)

Comme cela a été le cas l'année dernière lors des « E3C1 », les professeurs choisissent obligatoirement les sujets d'EC parmi les sujets proposés dans la banque nationale numérique, sans y apporter ni modification ni ajout.

L'ÉPREUVE PONCTUELLE LLCER (EDS POURSUIVI EN TERMINALE)

Cette épreuve n'est pas une « évaluation commune ». Il s'agit d'une épreuve ponctuelle. Elle est définie par la note de service du 23 juillet 2020 publié au BO du 31 juillet 2020. La grille d'évaluation est annexée à la note de service.

(Attention : la composition du dossier en LLCE Anglais Monde Contemporain est différente de celle de l'enseignement de spécialité LLCE Anglais).

Épreuve ponctuelle (EDS poursuivi en classe de Tle)	<p>Partie écrite</p> <p>1^{ère} partie : synthèse en langue étrangère ou régionale</p> <p>2^{ème} partie : traduction ou transposition en français</p>	Partie écrite : 3 heures 30
	<p>Partie orale</p> <p>Expression orale s'appuyant sur un dossier personnel</p>	Partie orale : 20 minutes (sans préparation)

LES LANGUES VIVANTES REGIONALES

BASQUE

Depuis 5 ans, les élèves de 3^e bilingue sont soumis à une **évaluation de niveau B2** de leurs compétences langagières en basque. Les conditions particulières que l'on sait nous ont conduits à mettre en place un protocole prenant en compte uniquement les résultats des évaluations du contrôle continu ainsi que la connaissance des élèves par leurs enseignants en particulier pour évaluer la compétence d'interaction orale. Cette année 661 élèves ont participé pour des résultats de 83.8% de réussite, stables par rapport à l'année dernière.

- L'extension des **DNL** en basque se poursuit avec, à cette rentrée, quatre nouveaux enseignants ayant suivi une formation linguistique intensive qui viennent renforcer le dispositif : 1 maths, 2 physique, 1 SVT.
- Un cinquième enseignant validé précédemment occupera le poste fléché d'EPS du lycée de Navarre de St Jean Pied de Port (ouverture)
- La formation intensive à la langue basque est reconduite cette année avec quatre enseignants du secondaire (3 mathématiques, 1 EPS).

Rappel : ces mesures ont comme objectif d'arriver à terme à un enseignement bilingue basque/français à parité horaire dans tous les établissements publics où il est dispensé.

Concours :

La validation définitive des certifiés reçus en 2020 fera l'objet d'un protocole particulier qui prendra la forma d'un entretien devant jury. Par ailleurs, cette année deux nouveaux certifiés ont été recrutés au Capes et deux autres au Cafep.

L'enseignement de spécialité LLCER basque ouvert précédemment en première dans quatre lycées (2 publics / 2 privés) se poursuit en terminale. Une journée de formation à public désigné (professeurs formateurs) sera mise en place pour la préparation du grand oral de terminale. Elle donnera lieu par la suite à une diffusion à l'ensemble des enseignants de basque de lycée.

OCCITAN

La période du confinement a été pour l'enseignement de l'occitan un moment tout à la fois compliqué et enrichissant. Compliqué car il a fallu transposer non seulement la pédagogie et la didactique en passant de la présence à la distance sans perdre la substance des apprentissages et agir avec des ressources plus réduites que dans les autres langues vivantes. Enrichissante grâce aux échanges entre collègues par le biais des lettres de liaison comme la mobilisation de l'office public de la langue occitane (OPLO), du CAP'OC et des collectivités territoriales. Période compliquée car les informations en CM2 vers les possibilités ouvertes en 6^{ème}, et en 3^{ème} vers les possibilités offertes en 2^{nde} n'ont pu être réalisées. Logiquement, les inscriptions des élèves à notre enseignement accusent un fléchissement. Nous connaissons dans l'académie de Bordeaux une augmentation importante du nombre des inscrits en classes bilingues, une ouverture de filières nouvelles de disciplines non linguistique en collèges mais hélas également une baisse importante des inscriptions aux épreuves d'occitan du baccalauréat.

L'OPLO a réalisé une enquête sociolinguistique sur les deux régions : <https://www.ofici-occitan.eu/fr/restitution-des-resultats-de-lenquete-sociolinguistique/>. Vous avez tout intérêt à vous y reporter pour y trouver un état de la langue précis et détaillé. Nous vous invitons à aller régulièrement sur le site du CAP'OC, réseau CANOPE qui, depuis de nombreuses années, produit du matériel pédagogique de grande qualité : <https://www.capoc.fr/?lng=fr>.

Cette année, grâce à une coopération entre le rectorat et l'OPLO, dix enseignants non-occitanophones se destinant à l'enseignement de l'occitan ont pu bénéficier de dix mois de formation, leur salaire étant intégralement versé par le rectorat, l'OPLO finançant les frais de formation, sur deux sites, Périgueux et Orthez.

Un dernier mot sur le dispositif partenarial avec l'OPLO et les collectivités territoriales. Nous tenons chaque année au premier et au dernier trimestre une réunion par département puis une réunion au niveau académique avant le conseil académique des langues régionales. Soit quatorze réunions. Je vous invite à vous rapprocher de vos associations qui sont présentes au niveau départemental comme au niveau académique. Le centre régional des enseignants d'occitan est présent au conseil académique des langues régionales depuis plus de vingt ans.

CERTIFICATIONS EN ALLEMAND, ANGLAIS ET ESPAGNOL

Concernant la session 2021, un BO indiquant les dates de passation devrait être prochainement publié. Dans le même temps, une note explicative avec quelques changements et des dates diverses sera adressée aux recteurs et aux DEC, vous serez tenus informés dès que possible. Concernant la session 2020, les chefs d'établissement ont été destinataires d'un courrier de la DEC précisant les modalités pour les différentes langues concernées :

Certification allemande

Les candidats ayant composé uniquement sur l'épreuve écrite ou orale en raison de la crise sanitaire doivent être identifiés, afin que l'organisme certificateur puisse établir une attestation partielle de niveau de langue pour la partie des épreuves présentées. Ces candidats absents aux épreuves seront identifiés par la mention AB.

Certification espagnole

Les épreuves écrites ne se sont pas déroulées cette session, néanmoins certains candidats ont pu présenter les épreuves orales prévues entre le 17 février et le 27 mars 2020. Les épreuves orales font partie de l'évaluation globale du niveau de langue, il ne sera pas attribué d'attestation partielle, le nombre de points obtenus sera conservé pour les candidats qui pourront se présenter à la session 2021.

Certification anglaise

Les épreuves écrites ne se sont pas déroulées cette session, néanmoins certains candidats ont pu présenter les épreuves orales prévues entre le 17 février et le 24 mars 2020. Les notes attribuées à ces candidats doivent être remontées, afin que l'organisme certificateur puisse établir une attestation partielle de niveau de langue pour les épreuves présentées.

Il n'y aura pas de possibilité de présenter les épreuves pour ces candidats lors de la session 2021, car ces candidats sont en terminale et devraient être admis dans les établissements d'enseignement supérieur, non visés par la certification en langue.

Comme indiqué dans le décret 2020-398 paru au Journal Officiel du 05 avril 2020, tous les candidats inscrits à l'examen du BTS à compter de cette rentrée scolaire 2020 devront passer au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et étant reconnue au niveau international et par le monde socio-économique à compter de la session 2022.

Certification allemande et espagnole 2021

Les candidats concernés par la certification en langue allemande et espagnole sont des candidats de la classe de seconde. Afin que les candidats puissent bénéficier de cette certification, lors de la session 2021 et à titre exceptionnel, les inscriptions seront proposées aux élèves des classes de seconde et de première.

FORMATION

Pour les collèges.

L'offre de formation disciplinaire sera proposée aux professeurs par le biais d'une enquête interview à la mi-septembre. Cette enquête permettra également aux personnels de faire remonter leurs attentes dans le domaine de la formation continue. L'offre de formation collective sera communiquée aux établissements scolaires début septembre. Les professeurs peuvent également consulter l'offre de formation à inscription individuelle.

Pour les LGT

L'accompagnement de la réforme du baccalauréat 2021 est la priorité du plan de formation de cette année. Cette offre de formation comprend un volet disciplinaire et un volet collectif. Elle est décrite dans le catalogue « offre de formations collectives LGT » accessible sur le site de la DAFPEN (<http://www.ac-bordeaux.fr/cid133727/publication-des-catalogues-de-l-offre-de-formations-collectives-etablissements-zap.html>). Les professeurs peuvent également consulter l'offre de formation à inscription individuelle. Le Plan Académique de Formation (PAF) en ligne sur le site académique ici : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>.

ASSISTANTS ETRANGERS

Les équipes accueillant un assistant étranger pendant l'année scolaire 2019-2020 ont vu leur rôle d'accompagnement évoluer en fonction de la situation sanitaire. Nous remercions les professeurs et les équipes de direction qui ont relevé le défi de l'adaptabilité dans des circonstances extraordinaires et surtout ceux qui ont gardé un contact régulier avec les assistants affectés dans leur établissement pour répondre au mieux à leurs besoins et à ceux des élèves.

Nous accueillons cette année **239 assistants représentant 34 pays dans les écoles, collèges et lycées publics de l'Académie de Bordeaux**. Leurs origines sont très diverses : Nouvelle Zélande, Honduras, Etats-Unis, Egypte, Chine... Le Kenya a participé pour la première fois au programme et nous avons eu le privilège de la nomination d'un de nos assistants kenyans comme ambassadeur des assistants au sein de France Education International (anciennement le CIEP).

Pour l'affectation des assistants, nous avons privilégié les établissements dont les dossiers témoignent d'un souci très affirmé de mise à profit pédagogique de la présence de ces locuteurs natifs mais aussi ceux qui garantissaient des conditions d'accueil favorables (offre de logement à loyer accessible).

Une journée d'accueil des assistants sera organisée dans chaque département **le jeudi 1 octobre** (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/langues/2020/08/31/assistants-de-langues/>). Les recrutés locaux sont invités à assister aux ateliers pédagogiques l'après-midi.

L'assistant travaille en collaboration avec le professeur, son travail consistant à transmettre sa langue et sa culture au travers d'activités différentes de celles réalisées par l'enseignant. L'intervention, dans la classe, de l'assistant avec l'enseignant doit permettre de renforcer la dimension culturelle, de développer les compétences de l'oral des élèves, notamment la production phonologique. **Rappelons qu'il conviendra de prévoir à l'arrivée de l'assistant, une période d'observation obligatoire d'une à deux semaines en classe dans différentes disciplines.** Rappelons également qu'une heure peut être ajoutée à l'emploi du temps des élèves pour travailler avec l'assistant au lycée. Cette heure ne s'ajoute pas aux heures de service de l'assistant (12 en tout). Nous tenons à remercier ici madame Francine Bouchet pour son efficacité en tant que gestionnaire au rectorat et nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES

Nous remercions chaleureusement les professeurs qui nous ont transmis des projets de qualité à l'occasion de la 5^{ème} édition la semaine nationale des langues. Ces réalisations ont été le fruit d'un travail partagé en groupes et à distance pendant la période de confinement, un travail qui a contribué à entretenir la motivation et à développer l'autonomie à la maison. La sixième édition se déroulera du 17 au 21 mai 2021. Nous vous invitons à nous informer de vos projets et actions afin qu'ils puissent être mis en valeur par leur publication sur le site de l'académie de Bordeaux, il peut s'agir de projets inter-langues, inter-degrés et interdisciplinaires.

TOURNOI DE DEBATS CITOYENS

Le département de la Dordogne organise depuis 2010 un concours annuel de débats citoyens en anglais. Nous souhaiterions cette année l'élargir à tous les départements pour une finale académique par la suite (à confirmer). Aussi, les lycées qui le souhaitent sont invités à organiser des épreuves départementales. Pour des raisons de logistique, le concours concernera cette année l'italien et l'anglais pour les élèves de lycée entraînés par leurs professeurs.

Pour cela, une formation inscrite au PAF à destination des professeurs d'italien et d'anglais se déroulera en novembre 2020. Des informations concernant les principes et les modalités de mise en œuvre vous seront alors précisées.

MOBILITES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Dans la Foire Aux Questions (FAQ) mise à jour le 02 septembre 2020, le ministère précise les éléments suivants : « à ce jour, les mobilités sortantes et entrantes sont possibles dans le strict respect des conditions ». Pour évaluer la possibilité de mettre en œuvre une mobilité sortante il convient de consulter la page des Conseils aux voyageurs du site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE). En outre, Il est impératif pour les mobilités collectives comme individuelles de s'inscrire sur la plateforme Ariane du MEAE pour recevoir alertes et consignes de sécurité durant la mobilité. Toute mobilité scolaire demeure soumise aux procédures relatives à l'autorisation des sorties scolaires. Nous vous invitons à consulter régulièrement la FAQ (<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>).

L'inspection pédagogique régionale

Allemand : Rémy CORTELL (Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Créteil), Ludger HERZIG, coordonnateur Langues Vivantes

Anglais : Florence ESTRADÉ, Sue GALAND, Valérie NOUASRIA, Pierre POTTEZ (Lycées professionnels), Hélène ROCHARD,

Arabe : Dounia ZEBIB, en résidence dans l'académie de Paris

Basque : Jakes SARRAILLET

Chinois : Wenying YIN

Espagnol : Sylvie BAUDEQUIN, Linda DUPUY, Nicolas GODBERT, Elsa BANCEL (Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Toulouse)

Hébreu : Yaël DAGAN, en résidence dans l'académie de Versailles

Italien : Véronique CARAYON

Occitan : Pascal SARPOULET

Portugais : Olinda PIRES TAVARES, en résidence dans l'académie de Paris

Russe : Christina AGUIBETOV, en résidence dans l'académie de Versailles